

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Charron

Pierre Abily

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53/55, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

Comptes au 31/12/2022

SIPH COMPTES SOCIAUX

Exercice de douze mois

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Table des matières

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS	1
SIPH COMPTES SOCIAUX	2
Bilan.....	4
Compte de résultat.....	5
Règles et méthodes comptables	7
Immobilisations	13
Provisions et dépréciations	16
Notes sur le compte de résultat.....	17
Créances et dettes.....	20
Charges à payer & Produits à recevoir	23
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	24
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.....	25
Composition du capital social.....	26
Variation des capitaux propre	27
Effectif moyen	28
Ventilation du chiffre d'affaires.....	29
Répartition de l'impôt sur les bénéfices.....	30
Engagements hors bilan	31
Autres Informations	34
Evénements post-clôture	35

Bilan

BILAN au 31 DEC 2022

	au 31 Dec 2022			au 31/12/21		au 31/12/22	au 31/12/21
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Autres immobilisations incorporelles	1 667 417	1 361 960	305 457	315 340	Capital social	11 568 966	11 568 966
Immobilisations incorporelles en cours	364 196		364 196	167 905	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
total immobilisations incorporelles	2 031 613	1 361 960	669 653	483 245	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations générales	238 652	222 010	16 642	28 667	Réserves indisponibles	2 780	2 780
Installations informatiques					Autres Réserves	14 362 903	14 362 903
Matériel de bureau	237 666	196 920	40 746	40 172	Report à nouveau	11 482 471	6 948 500
Autres matériel informatique					RESULTAT DE L'EXERCICE	17 665 434	9 038 073
Mobilier de bureau					Provisions réglementées	610 111	610 111
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-			
Total immobilisations corporelles	476 318	418 930	57 388	68 839	Total capitaux propres	82 028 596	68 867 264
Autres participations	134 274 930	64 279 432	69 995 498	69 995 498	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances rattachées à des participations	61 545 411	19 291 053	42 254 358	49 286 863	Provisions pour risques		-
Prêts	12 604		12 604	12 604	Provisions pour charges	1 925 551	1 065 525
Autres immobilisations financières	108 743		108 743	104 408			
Total immobilisations financières	195 941 688	83 570 485	112 371 203	119 399 373	Total provisions	1 926 551	1 065 525
Total actif immobilisé	198 449 619	85 351 375	113 098 244	119 951 457	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Emprunts et dettes auprès des états, de crédits		
Stock et en cours : marchandises	160 553		160 553	541	- dont à plus d'un an	61 000 000	60 500 000
Total stock	160 553	-	160 553	541	- dont à moins d'un an	12 031 464	12 032 823
Avances et acomptes versés	1 285 262		1 285 262	2 845 566	Emprunts et dettes financières divers	241 752	227 448
Clients et comptes rattachés	35 987 133		35 987 133	44 715 770	Avances acomptes reçus sur commande en cours	453 940	1 139 931
Autres créances	2 949 352		2 949 352	1 040 093	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 794 270	39 780 781
Total créances	40 221 747	-	40 221 747	48 601 429	Dettes fiscales et sociales	9'8 181	2 033 672
Valeurs mobilières de placement	-		-	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités	37 427 399		37 427 399	16 980 864	Autres dettes	5 779	462 920
Charges constatées d'avance	15 458		15 458	1 155 224	Produits constatés d'avance	1 148 969	68 998
Total actif circulant	77 825 157	-	77 825 157	66 738 058	Total dettes	106 594 355	116 246 573
COMPTE DE REGULARISATION			77 649 146		COMPTE DE REGULARISATION	44 445 386	
Ecart de conversion Actif	612 274		612 274	12 323	Ecart de conversion Passif	985 174	522 476
TOTAL GENERAL	276 887 050	85 351 375	191 535 675	186 701 838	TOTAL GENERAL	191 535 675	186 701 838

Compte de résultat

Exercice Social 01/01/22 au 31/12/22

	au 31/12/22	au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	528 824 340	480 970 255
Prestations de services	10 843 699	7 164 272
Divers		
Montant net du chiffre d'affaires	539 668 039	468 134 527
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges		30 000
Autres produits	5 818 574	2 277 418
Total des produits d'exploitation	545 486 613	470 441 945
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	498 875 298	434 241 133
Variation de stock (marchandises)	-160 011	95 124
Autres achats et charges externes	22 917 818	16 762 980
Impôts, taxes et versements assimilés	288 186	228 489
Salaires et traitements	3 102 028	2 144 253
Charges sociales	1 182 244	1 033 021
Dotations sur immobilisations (amortissements)	230 555	214 469
Dotations sur actif circulant (provisions)	0	0
Dotations sur risques et charges (provisions)	261 075	298 417
Autres charges	6 403 845	2 710 433
Total des charges d'exploitation	533 101 034	457 728 319
RE SULTAT D'EXPLOITATION	12 385 579	12 713 626
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	12 829 330	3 508 136
Autres intérêts et produits assimilés	4 135 157	4 017 679
Reprises sur provisions, transferts charges	421 468	1 033 777
Différences positives de change	2 329 723	848 760
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	19 715 675	9 408 352
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 096 928	5 323 688
Intérêts et charges assimilées	2 919 127	2 580 721
Différences négatives de change	1 575 889	565 894
Charges nettes sur cessions de V . M . P .		
Total des charges financières	10 591 942	8 470 302
RE SULTAT FINANCIER	9 123 733	938 050
RE SULTAT COURANT	21 509 312	13 651 676
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		1 070
Sur opérations en capital		
Total des produits exceptionnels	0	1 070
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		24 548
Sur opérations en capital	126	
dotation amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	126	24 548
RE SULTAT EXCEPTIONNEL	-126	-23 476
Impôts sur les bénéfices	3 843 751	4 590 127
TOTAL DES PRODUITS	565 202 288	479 851 367
TOTAL DES CHARGES	547 536 854	470 813 294
RE SULTAT NET	17 665 435	9 038 073

Annexes

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 20-11-1983 - articles 7.21.24 début 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

* * *

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 191 535 675,25 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 17 665 434, 81 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 (modifié par les règlements ultérieurs) de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan comptable Général, comme pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire à compter de l'exercice 2017. Le règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Faits caractéristiques de l'exercice

- **Guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine**

La guerre en cours en Europe entre la Fédération de Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact sur nos ventes actuellement. Elle perturbe néanmoins l'ensemble de la chaîne logistique, et impacte significativement les coûts des intrants agricoles.

- **Le marché du caoutchouc**

Les cours, qui étaient assez stables durant le 2^o semestre 2021 (autour de 1,70 USD/kg), ont augmenté sur le 1^o trimestre 2022, sous l'effet des augmentations de l'ensemble des matières premières, et en particulier les cours du pétrole. Les cours se situent donc autour de 1,80 USD/kg à mi-mars. Cette augmentation est accentuée en euro, sous l'effet de la dépréciation actuelle de l'euro face au dollar.

Même en pleine crise mondiale due aux évènements d'Ukraine, la demande reste soutenue, dans une période où l'offre est limitée par le wintering en Asie (baisse saisonnière de production).

Même si les fondamentaux continuent à s'améliorer, il est très difficile à ce stade de se prononcer sur l'évolution de la demande et des cours du caoutchouc, alors que les conséquences de la crise ukrainienne et des sanctions en cours ne sont pas encore bien connues.

Le chiffre d'affaires s'élève à 539,67 Millions d'euros contre 468 Millions d'euros en 2021. Les quantités vendues sont en augmentation de 3%, et portent sur 333 049 tonnes contre 327 364 tonnes en tonnes 2021.

- **Finalisation du financement de 85M€**

SIPH avait engagé des discussions avec son pool de partenaires bancaires pour mettre en place un financement de 85 millions d'euros destiné à couvrir les engagements d'investissements de ses filiales.

Retardé par la crise sanitaire, le prêt a pu être mis en place fin 2020, pour sa première tranche de 60M€. La seconde tranche de 12,5 M€ été tirée en totalité en janvier 2021.

La troisième tranche, appelée « tranche BAD », répondant à des exigences spécifiques de la Banque Africaine de Développement a pu être conclue le 15 Janvier 2022 et décaissée par le prêteur le 11 Février 2022.

Le taux d'intérêt des tirages est l'Euribor 3 mois, auquel s'ajoute une marge conformément au dispositif contractuel.

Pour la 1^{ère} tranche de 60M€, l'Euribor a fait l'objet d'un cap à 0,1271% ; Pour le 1^{er} tirage de la 2eme tranche (12,5M€), l'euribor a fait l'objet d'une couverture de 1% ; Pour le 1^{er} tirage de la 3eme tranche (12,5M€), l'euribor a fait l'objet d'une couverture de 1%.

- **Financement des filiales**

Selon son programme de développement stratégique, SIPH finance ses filiales :

GREL & SAPH :

SIPH finance GREL à hauteur de 24,8 M€, et SAPH à hauteur de 24,0 M€. Ces deux prêts sont remboursables de 2022 à 2030.

CRC :

En 2022, SIPH a financé CRC pour 3,5M\$ (soit 3,4 M€). La dépréciation de cette avance et des intérêts 2022 (1M€) impacte le résultat financier, ainsi que l'ajustement de change de la totalité de la créance détenue pour CRC (0,7M€).

L'impact de ces dépréciations et ajustement de change représente ainsi une charge de 5,1M€ sur l'exercice 2022.

Le total des avances à CRC, comprenant les intérêts, s'élèvent au total à 20,6 M\$ (19,3 M€) à fin 2022 et sont totalement dépréciées.

- **Résultats des filiales**

En 2022, SIPH a reçu 12,8 millions d'euros de dividendes de ses filiales, tandis qu'en 2021 SIPH a reçu 3,5 millions dividende.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques.

Les coûts de développement lié à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

Le déploiement d'un ERP sur la partie comptable et financière est effectif depuis le 1er janvier 2019. La migration vers la nouvelle version de l'ERP est prévue en 2023.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes :

Eléments Corporels	Durée
Installation et matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...).

Dans les « créances rattachées à des participations » figurent les avances de trésorerie en compte courant faites aux filiales à moyen et long terme.

Actifs et passifs circulants

- *Stocks et en-cours*

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

- *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

Date de reconnaissance des créances :

Selon le PCG, la créance naît lors de l'échange des consentements et devient certaine quant à son principe et son montant lors du transfert de propriété des marchandises concernées. Conformément aux pratiques sectorielles, SIPH applique le principe des ventes sous incoterms (conditions de vente).

Cependant, si les incoterms définissent la date du transfert des risques, ils ne définissent pas la date du transfert de propriété.

Conformément à la littérature de référence et aux pratiques sectorielles, SIPH reconnaît ses créances lors du transfert des risques. Ce qui correspond à la date de remise de la marchandise au transporteur selon les incoterms FOB et CIF.

- ***Opérations en devises***

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.

Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraîne la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

- ***Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Provisions

- *Provisions réglementées*

Les provisions réglementées sont constituées conformément à la réglementation fiscale.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires correspondant à l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

- *Provisions pour risques et charges*

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

Les principaux paramètres pris en 2022 sont les suivants :

- Âge de la retraite à 65 ans
- Le taux de revalorisation à 5%,
- L'hypothèse de turn-over à 4%,
- Le taux de charge à 50%.

La base de calcul est la courbe taux Zéro coupon de l'institut des actuaires publié et disponible en novembre 2022.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

Immobilisations

Immobilisations en K€ :

Immobilisations brutes en K€

Natures	Valeur brute début exercice	Augmentations	Transfert de poste à poste	Diminution par cession & mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	1 477	190			1 667
Immobilisations incorporelles en cours :	168	196			364
Immobilisations corporelles :	491	19		34	476
Immobilisations corporelles en cours :					
Immobilisations financières :					
*Titres de participations	134 275				134 275
*Créances rattachées à des participations	63 502	5 627		7 584	61 545
*Prêts et autres immobilisations financières	117	4			121
Sous total immobilisations financières	197 894	5 632		7 584	195 942
Total général	200 030	6 037		7 618	198 450

Amortissements en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	1 162	200		1 362
Immobilisations corporelles :	422	30	34	419
Total	1 584	231	34	1 781

Dépréciations des immobilisations financières en K€

Natures	Valeur début exercice	Dotations de l'exercice ou virement de poste à poste	Reprise de l'exercice	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Titres de participations	64 279			64 279
*Créances rattachées à des participations	14 216	5 485	409	19 291
*Prêts et autres immobilisations financières				
Total	78 495	5 485	409	83 570

Immobilisations nettes à la clôture en K€

Natures	Valeur brute	Amortissements	Dépreciation	Valeur nette
Immobilisations incorporelles :	1 667	1 362		305
Immobilisations incorporelles en cours :	364			364
Immobilisations corporelles :	476	419		57
Immobilisations corporelles en cours :				
Immobilisations financières :				
*Titres de participations	134 275		64 279	69 995
*Créances rattachées à des participations	61 545		19 291	42 254
*Prêts et autres immobilisations financières	121			121
Sous total immobilisations financières	195 942		83 570	112 371
Total général	198 450	1 781	83 570	113 098

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements sur le poste immobilisations s'expliquent principalement par l'acquisition et l'installation d'infrastructure et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Titres de participations :

La valeur brute des titres de participation s'élève à 134 144 K€, inchangée par rapport à 2021. La participation dans CRC a été entièrement dépréciée à la clôture du 31/12/2022.

La valeur nette des titres de participation est de 58 950 K€ au 31/12/2022.

Créances rattachées à des participations :

Ce poste intègre les prêts à GREL (21 303 K€), à SAPH (20 612 K€), ainsi que les intérêts dus au titre de ces différents prêts, et les avances et intérêts à CRC 17 025 K€, ainsi que les intérêts à SAPH pour 115K€ et GREL 340 K€. A fin 2022, les créances sur CRC sont entièrement provisionnées.

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Quote-part du capital détenue (en %)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté
				Brute	Nette		
1) FILIALES DETENUES A +DE 50 %							
FILIALES FRANCAISES	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
FILIALES ETRANGERES							
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Cote d'Ivoire en K CFA en K€	68,06%	14 593 621 22 248	86 899 547 132 478	26 190	26 190	20 612	
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria en K Naira en K€	70,32%	491 875 2 384	14 552 258 70 545	19 662	19 662		
Ghana Rubber Estates Limited (GREL) Siège social : Takoradi Ghana en K€	64,25%	8 178	69 108	24 012	24 012	21 303	
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC) Siège Social : Libéria en K US\$ en K€	100,00%	78 979 74 047	-67 489 -63 275	64 279	0	17 025	
2) PARTICIPATIONS DETENUES de 10 à 50%							
	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
3) AUTRES TITRES de PARTICIPATION dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société							
Sociétés françaises en K€ Sociétés étrangères	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL EN K€							
Filiales étrangères Participations dans les Sociétés françaises Participations dans les Sociétés étrangères				134 144 0 0	69 865 0 0	58 940	
TOTAL EN K€				134 144	69 865	58 940	

Stocks et en cours : 160,55 K€ contre 0,5 K€ au 31/12/2021

Les montants mentionnés dans ce poste concernent des marchandises en transit, qui seront facturées aux clients lors de leur livraison prévue début 2023.

Provisions et dépréciations

Provisions pour risques et charges 1 927 K€ contre 1 066 K€ au 31/12/2021

Provisions pour Risques et Charges

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 053	261			1 314
Provision pour écart de conversion Actif	12	612	12		612
TOTAL PROVISIONS	1 066				1 927

Ce poste comprend notamment la provision pour indemnités de départ en retraite, intégrant les charges sociales. Les indemnités de départ à la retraite sont calculées avec actualisation, sur la base des salaires au 31 décembre 2022. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulé des différents paramètres statistiques applicables.

Les provisions pour écart de conversion actif de 612 K€ concernent essentiellement des clients Caoutchouc contre 12 K€ en 2021.

Notes sur le compte de résultat

Produits d'exploitation : 545 487 K€ contre 470 442 K€ au 31/12/2021

En €	2022	2021
Ventes de Caoutchouc	509 471 713	448 456 246
Ventes de marchandises "General Trade"	19 352 627	12 514 009
Ventes " Autres matieres premieres"	0	0
Prestations de services et produits annexes	10 843 699	7 164 272
Produits de gestion courante	5 818 574	2 277 418
Reprise sur provisions - Transferts de charges	0	30 000
TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION	545 486 613	470 441 945

Les produits d'exploitation incluent :

- Le chiffre d'affaires des ventes de caoutchouc, SIPH assurant la commercialisation sur le marché international du caoutchouc produit par ses filiales. En 2022, les volumes de caoutchouc vendus se sont élevés à 333 milliers de tonnes contre 327,5 milliers de tonnes en 2021.
- Le chiffre d'affaires « General Trade », correspondant à l'activité récurrente d'approvisionnement en intrants des filiales de SIPH et des sociétés du Groupe SIFCA. En 2022, cette activité a augmenté du fait de la reprise des programmes d'investissement des sociétés du Groupe.
- Le chiffre d'affaires de négoce d'autres matières premières que le caoutchouc (Huile de palme, sucre ...). Ces opérations de négoce répondent à des besoins ponctuels du Groupe SIFCA. Si le chiffre d'affaires peut être significatif sur certaines opérations, cette activité réalisée sans risque ne contribue que marginalement au résultat. SIPH n'a réalisé aucune de ces activités de négoce en 2022 et 2021.
- Les prestations de services, composées pour l'essentiel des contrats d'assistance technique fournie par SIPH à ses filiales.

Charges d'exploitation : 533 101 K€ contre 457 728 K€ au 31/12/2021

En raison de l'activité de négoce (caoutchouc, et « General Trade »), les achats de marchandises sont le poste le plus significatif des charges d'exploitation, portant sur 498 875 K€ en 2022 contre 434 241 € en 2021

ACHATS DE MARCHANDISES			
En K€	2022	2021	2020
Activité caoutchouc	483 292	424 176	327 315
Activité Général Trade	15 583	10 065	8 469
Activité " Autres negoce de matieres premieres"	-	-	-
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES	498 875	434 241	335 784

Les charges externes représentent 22 918 K€ contre 16 762 K€ en 2021, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

Ces prestations d'assistance technique s'analysent comme suit :

En K€	2022	2021
SIFCA	3 129	3 129
MICHELIN	1 947	1 884

AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 6 404 K€ contre 2 710 K€ en 2021 intégrant principalement les pertes de changes commerciales pour 6 332 K€.

Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité depuis 2005 et a été liquidé en 2020.

Résultat financier : 9 124 K€ contre 938K€ au 31/12/2021

SIPH a reçu de ses filiales des dividendes à hauteur de 12 829 K€ sur 2022 :

- SAPH 9 689 K€
- RENL 1 649 K€
- GREL 1 486 K€

Contre 3508 K€ de sa filiale SAPH en 2021.

Le résultat financier de 2022 comprend notamment :

- Les intérêts facturés à GREL, SAPH et CRC pour 4 077 K€, en rémunération des avances en compte courant
- Les intérêts et charges financières pour 2 919 K€, comprenant les intérêts bancaires à hauteur de 2 580 K€, la rémunération des avances d'actionnaires SIFCA et Michelin
- La dépréciation de l'avance faite à CRC pour 6 097 K€, contre 5 323 K€ en 2021

Résultat exceptionnel : (0 K€) contre (-23K€) K€ au 31/12/2021

Créances et dettes

Créances : 40 767 K€ contre 48 601 K€ net au 31/12/2021

L'analyse des créances se présente comme suit :

- *Clients nets* : 37 369 K€ contre 44 715 K€ au 31/12/2021.
- *Avances aux fournisseurs* : 1 285 K€ contre 2 846 K€ au 31/12/2021.
Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises
- *Autres créances* : 1 567 K€ contre -1 054 K€ au 31/12/2021.

Ce poste comprend essentiellement le crédit de TVA remboursable.

La totalité des créances nettes est considérée recouvrable.

Les créances intègrent notamment

- Le compte client pour les ventes de caoutchouc pour 25 249K€ contre 32 785K€ à fin 2021
- Le compte client pour l'activité Général Trade et l'activité Holding pour 10 738K€ contre 10 313K€ à fin 2021

Valeurs mobilières de placement : 0 K€ contre 0 K€ au 31/12/2021.

Disponibilités : 37 428 K€ contre 16 981 K€ au 31/12/2021.

Charges constatées d'avance : 15,46 K € contre 1 155 K€ au 31/12/2021.

Ce poste comporte au 31/12/2022 des règlements à OLAM / MACQUARIE au titre des contrats SWAP débouclés au 31 décembre 2022 dont les contrats physiques n'ont pas encore été embarqués et les charges de location et de maintenance habituelles.

Echéances des créances et dettes

Echéances des dettes en K€

Dettes	Solde au 31/12/2022	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73 031	12 031	48 500	12 500
Emprunts et dettes financières divers	242	242		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 794	30 794		
Dettes fiscales et sociales	918	918		
Autres dettes	6	6		
Produits constatés d'avance	1 149	1 149		
Total	106 140	45 140	48 500	12 500

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Emprunts auprès des établissements de crédit et divers 73 273 K€ contre 72 760 K€ au 31/12/2021

Emprunts en K€		
En K€	2022	2021
Emprunt à moins d'un an	242	227
Sous total Emprunts court Terme	242	227
Emprunts et dettes financières divers	73 000	72 500
Découvert	0	0
Intérêts et frais bancaires courus à payer	31	33
Total emprunts	73 273	72 760

Emprunts court terme :

Les emprunts à court terme s'élèvent à 242 K€.

Emprunts et dettes financières divers :

Le montant de 73 273 K€ comprend 60 000 K€ correspondant à la tranche A du prêt Colette mobilisés en décembre 2020 et 12 500 K€ correspondant à la tranche B mobilisé en janvier 2021 et 12 500 K€ correspondant à la dernière de la BAD mobilisé en février 2022.

Ligne court terme :

Il n'y a pas de ligne de découvert au 31/12/2022

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 30 794K€ contre 39 780 K€ au 31/12/2021

Le poids des fournisseurs de l'activité négoce de caoutchouc est prépondérant dans ce poste, et intègre notamment les filiales de SIPH qui fournissent le caoutchouc commercialisé par SIPH : Les filiales de SIPH productrices du caoutchouc représentent 18 056 K€, contre 35 368 K€, au 31/12/2021. L'ensemble des dettes fournisseurs est classé avec une échéance à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales : 918 K€ contre 2 034 K€ au 31/12/2021

Ce poste se compose de dettes sociales pour 847 K€ et de dettes fiscales pour 71 K€. L'ensemble des dettes est classé avec une échéance à moins d'un an.

Dettes sur immobilisations :0 K€ contre 0K€ au 31/12/21

Néant

Autres dettes : 6 K€ contre 462 K€ au 31/12/2021

Produits Constatés d'Avance : 1 149 K€ contre 69 K€ au 31/12/2021

Ce poste comprend des règlements de OLAM / MACQUARIE au titre des contrats SWAP débouclés au 31 décembre 2022 dont les contrats physiques n'ont pas encore été embarqués.

Compte de Régularisation débiteur : 986 K€ contre 522K€ au 31/12/2021

Ce poste constate l'écart de conversion passif sur les comptes de tiers libellés en US\$, dont 975 K€ d'ajustement de compte courant CRC et 6 K€ d'ajustement sur les comptes clients caoutchouc.

Charges à payer & Produits à recevoir

Les charges à payer s'élèvent à 3 931 K€ contre 4 998 K€ au 31/12/2021 :

Charges à payer en K€	2022	2021
Factures non parvenues	3 012	2 964
Personnel - charges à payer	349	411
Charges sociales à payer	499	386
Impôts et taxes à payer	71	1 237
Total	3 931	4 998

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 437 K€ contre 26 K€ au 31/12/2021 :

Produits à recevoir en K€	31.12.2022	31.12.2021
Personnel - produits à recevoir	30	26
Crédit d'impôts et taxes	1 408	0
Total	1 437	26

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

A/ Analyse des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (TTC)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif) (1)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	18					6071
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC en K€)	378	25 773	12	1 445	3 221	30 450
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice	0,08%	5,17%	0,00%	0,29%	0,65%	6,10%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel - article L. 441-6 du cc)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels spécifiques au négoce de Caoutchouc ; conditions contractuels avec les tiers					

✔ (1) Dont 25 773 K€ de factures d'achats de Caoutchouc dues aux filiales de SIPH

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

B/ Analyse des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (TTC)

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus ⁽²⁾	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	215					532
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC en K€)	15 187	13 496	542	2 928	3 835	20 800
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	2,81%	2,50%	0,10%	0,54%	0,71%	3,85%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel - article L. 441-6 du cc)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels spécifiques au négoce de Caoutchouc; Conditions générales de vente du General Trade					

(1) (2) 3 835 K€ de factures échues à +91 jours concerne exclusivement des clients filiales de SIPH ou SIFCA. Ces factures seront payées en 2021.

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 11 569 K€, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

Le report à nouveau de 6 948K€ au 31/12/2021 a été porté à 11 482 K€ après affectation du résultat de l'exercice 2022.

La provision réglementée de 610 K€ correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres SAPH – CRC et RENL calculée sur une période de 5 ans.

Au 31 décembre 2022, les deux actionnaires de SIPH sont SIFCA et Michelin. Ils détiennent 100% du capital de SIPH et des droits de vote.

La répartition du capital de SIPH est inchangée depuis 2021.

Actionnaires	31/12/2022			31/12/2021	
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital
SIFCA	2 936 770	58,03%	57,51%	2 813 410	55,59%
CFM	2 124 020	41,97%	42,49%	2 247 380	44,41%
TOTAL	5 060 790	100%	100%	5 060 790	100%

Variation des capitaux propre

	Net (N)	Net (N-1)
SITUATION NETTE	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	11 569	11 569
Écarts de réévaluation	25 179	25 179
Réserve légale	1 157	1 157
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	3	3
Autres réserves	14 363	14 363
Report à nouveau	11 482	6 949
Résultat de l'exercice	17 665	9 038
TOTAL situation nette :	81 418	68 257
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	610	610
CAPITAUX PROPRES	82 029	68 867

Effectif moyen

Effectif moyen au 31/12/2022 : 26.92 personnes

- Cadres salariés 23.83

- Employés salariés 3.09

Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition du Chiffre d'affaires par zones géographiques en K€

Zone géographique	Chiffre d'affaires K€
Côte d'Ivoire	16 721
Europe	78 833
Autres pays	444 115
Total	539 668

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Impôt sur les bénéfices : 3 844 K€ au 31/12/22 contre 4 590 K€ au 31/12/2021

	Base Imposable	Montant IS 25,00%	Montant IS	Montant IS Total	Base Contrib. Sociale (1)	Taux Contrib. Sociale	Montant Contrib. Sociale	Montant Total De l'IS
Résultat courant	21 509 312	5 377 328		5 377 328	4 614 328	3,3%	152 273	5 529 601
Résultat exceptionnel	-126	-32		-32	-32	3,3%	-1	-33
Réintégrations - Déductions fiscales	-6 234 445	-1 558 611		-1 558 611	-1 558 611	3,3%	-51 434	-1 610 045
Résultat Branch office	-28 289	-7 072		-7 072	-7 072	3,3%	-233	-7 306
Montant de l'IS au titre de 2022				3 811 613	3 048 613		100 604	3 912 217
Crédit Impôt recherche								-48 767
régul IS 2021								-19 699
IS TOTAL 2022								3 843 752

Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Le 30/12/2013, une lettre de confort a été établie pour l'emprunt que la filiale GREL a contracté pour un montant de 7,5 M€ sur une durée de 10 ans. Au 31/12/2022 le capital restant dû s'élève à 1 392 K€.
- Depuis février 2016, SIPH s'engage par une lettre de confort à disposer des ressources suffisantes pour assurer le soutien de sa filiale CRC pour une période de douze mois. La lettre de confort en cours couvre la période du 1 er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023. Cet engagement est renouvelé chaque année.
- Engagements donnés à Société Générale pour couvrir les achats en dollars de l'activité General Trade : 669 KUSD à échéance 1 à 7 mois
- Engagements donnés à Société Générale et BNP pour couvrir les ventes en dollars de l'activité caoutchouc : 27 003 KUSD à échéance 1 à 4 mois.
- Engagements donnés sur des contrats de vente à terme de caoutchouc au 31 décembre 2021 : Contrats SWAP EUR portant sur 35 560 tonnes.
- Engagements dans le cadre du financement long terme :
Le déblocage des fonds dans le cadre du projet Colette a eu lieu le 15/12/2020 pour un montant global de 60 M€. La deuxième partie fixe de 12,5 M€ a été encaissée en janvier 2021. SIPH a obtenu l'accord par rapport à la deuxième tranche de 12,5 M€ avec la participation de la BAD. La troisième partie fixe de 12,5 M€ a été conclue le 15 Janvier 2022 et décaissée par le prêteur le 11 Février 2022.

Les engagements pris dans le cadre du financement Colette sont les suivants :

- Ratios :

- (i) The Borrower Net Debt to Equity Ratio: at a maximum of 1.00;
- (ii) The Net Debt to EBITDA Ratio: lower than the amount set out below opposite the relevant Natural Rubber Price:

▪ Relevant Period ending on	▪ Ratio R1 (if the Natural Rubber Price is more than EUR 1.25) less than	▪ Ratio R1 (if the Natural Rubber Price is less than or equal to EUR 1.25) less than
31 December 2020	3	3.50
30 June 2021	3	3.50
31 December 2021	2	2.50
30 June 2022	2	2.50
31 December 2022	1.5	2.00
30 June 2023	1.5	2.00
31 December 2023 and subsequent Relevant Periods	1.5	1.5

(iii) The current Ratio: at a minimum of 1,2; and

(iv) The Borrower to Group Debt Ratio: at a minimum of the percentage set out below opposite the relevant Financial Year:

▪ Financial Year	▪ Borrower to Group Debt Ratio
From 2020 to 2023	≥ 40%
From 2024 onwards	≥ 30%

-GREL shall ensure that the GREL Net Debt to Equity Ratio is at a maximum of 1x on each Relevant Date.

-SAPH shall ensure that the SAPH Net Debt to Equity Ratio is at a maximum of 1x on each Relevant Date.

- Intragroupe Loans

- Affectation des flux de remboursement des Intragroup-Loans ainsi que des flux d'intérêts de colette

-Nantissements :

- SAPH et GREL garantissent solidairement sur le paiement des échéances de Colette dans le maximum de la valeur de l'Intra-groupe Loan dans leurs comptes
- nantissement de 9 188 000 titres SAPH détenus par SIPH au profit des prêteurs au travers d'un compte-titres nanti.
- nantissement du compte de fruits et produits du compte titres nanti tant qu'aucun cas de blocage ne survient.

- Divers :

Autorisation d'endettement complémentaire MLT nécessaire auprès des prêteurs

Engagement de ne pas nantir d'actifs pour SIPH et le Groupe

Engagement de ne pas céder d'actifs

Les engagements de couverture de la tranche A et de la tranche B ont été faits en 2021.

Tout remboursement accéléré des Intragroup-Loans entraîne un remboursement de même montant de Colette.

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société RENL à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2022.
- Une ligne de crédit a été contractée auprès du Crédit Agricole pour un montant de 5 M€ - Euribor 1 mois – marge 1.5 %
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture (vente à terme SWAP), en parallèle des engagements donnés : Contrats SWAP EUR portant sur 35 560 tonnes au 31/12/2022

Autres Informations

Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont au total de 1 767K€ en 2022 contre 796K€ en 2021.

Ces rémunérations comprennent toutes les rémunérations versées par SIPH, par les sociétés qui contrôlent SIPH ou que SIPH contrôle.

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action** (*les tableaux 4, 5, 8 et 9 ne sont pas applicables*), ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2022 et 2021, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2022.
- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** (*les tableaux 6, 7 et 10 ne sont pas applicables*). En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2021 et 2022, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux de SIPH au cours de l'exercice 2022.

Enfin, les organes de direction et d'administration ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire, d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de cessation ou de changement de fonction, d'indemnités de non-concurrence.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes EY, et PRICE WATERHOUSE COOPER comptabilisés en 2022 s'élève à 267 K€.

Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- RENL
- CRC

Evénements post-clôture

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Contrôle fiscal sur les exercices 2020 et 2021 en cours